



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9
POUR : 8
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 8 janvier 2024

Présents : GENEVOIS Yves, MICHEL Mariane, VACCON Michel, BASSET Jean-Luc, AVEQUE Bruno, ARNAUD Brigitte, JOUANS Jacques, MARTINET Valérie

Absents : Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 01-120124-07 : FINANCES – Dôme des Rousses : Approbation des tarifs "logements saisonniers" Été 2024

Depuis plusieurs années, la commune mobilise une partie de son parc d'appartements touristiques pour permettre le logement des travailleurs saisonniers des socioprofessionnels de la commune. Il s'agissait jusque-là des logements du bâtiment B des Hauts de la Drayre.

Le chantier de rénovation de cette résidence de tourisme ne permet plus de disposer de ces appartements.

Il a donc été convenu de mobiliser partiellement les appartements d'une autre résidence de tourisme – le Dôme des Rousses - dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment dédié au logement des saisonniers.

La résidence Le Dôme des Rousses propose 31 appartements avec 4 typologies différentes :

9 appartements de type Studio 2/3 personnes (env. 22,5 m²)

Séjour avec 1 canapé gigogne 2 personnes + 1 lit simple dans le couloir
Kitchenette équipée (plaque vitro 2 feux, lave-vaisselle, micro-ondes/gril, réfrigérateur, cafetière)
Salle de douche et WC

16 appartements de type 2 pièces 4/5 personnes (env. 33 m²)

Séjour avec lit gigogne (2 personnes)
Chambre avec 1 lit double + 1 lit simple dans le couloir
Kitchenette équipée (plaque vitro 2 feux, lave-vaisselle, micro-ondes/gril, réfrigérateur, cafetière)
Salle de bains
WC séparé

4 appartements de type 3 pièces 6/7 personnes (env. 48 m²)

Séjour avec lit gigogne (2 personnes)
Chambre avec 2 lits simples + chambre avec 1 lit double et 1 lit simple
OU chambre avec 1 lit double + chambre avec 3 lits simples
OU chambre avec 1 lit double + chambre avec 1 lit simple + 2 lits superposés
Kitchenette équipée (plaque vitro 4 feux, lave-vaisselle, micro-ondes/gril, réfrigérateur, cafetière)
Salle de douche + salle de bains, WC séparé

2 appartements de type 4 pièces duplex 7/8 personnes (env. 50 m²)

Séjour avec lit gigogne (2 personnes)

Chambre avec 2 lits superposés

A l'étage : chambre avec 1 lit double, chambre avec 2 lits simples, chambre avec 1 lit simple

Kitchenette équipée (plaque vitro 4 feux, lave-vaisselle, micro-ondes/gril, réfrigérateur, cafetière)

Salle de douche + salle de bains

2 WC (dont 1 séparé)

Ces 31 appartements sont répartis sur 5 étages :

- 8 appartements sont situés au n-2 ;
- 8 appartements sont situés au n-1
- 7 appartements sont situés au RDC
- 6 appartements sont situés au n+1
- 2 appartements sont situés au n+2

Il est proposé que la gestion de cette résidence soit assurée en régie par les services de la commune dans une double dimension : contribuer à assurer l'hébergement des travailleurs saisonniers ET proposer les appartements restants disponibles à la location touristique.

Afin de mettre en œuvre cette orientation, il est nécessaire de procéder à la création d'une régie de recettes et à la détermination des tarifs, d'une part, des logements à destination des travailleurs saisonniers et d'autre part, des appartements touristiques.

Il est donc proposé de définir les loyers de location des logements des saisonniers au sein de la résidence le Dôme des Rousses pour la saison estivale 2024.

Ces logements sont loués meublés et équipés.

Pour rappel, les loyers appliqués aux appartements du bâtiment B des Hauts de la Drayre avaient été fixés ainsi :

Logements saisonniers Hauts de la Drayre	Tarifs hiver 2023/2024	Tarifs 2022/2023 (rappel)
Studio	451 € / mois	486 € / mois toutes charges comprises
2 pièces cabine	497 € / mois	540 € / mois toutes charges comprises
3 pièces	741 € / mois	786 € / mois toutes charges comprises

Il est proposé de repartir de ces loyers afin de déterminer les loyers à appliquer pour l'hébergement des travailleurs saisonniers.

Par ailleurs, compte tenu de la double affectation des appartements de la résidence Le Dôme des Rousses au logement des saisonniers et à l'hébergement touristique, il est proposé que l'ensemble des abonnements EDF soit conservé par la commune et d'intégrer dans le loyer des appartements saisonniers une part correspondant aux charges d'électricité (30 € pour les studios, 40 € pour les T2, 60 € pour les T3 et 70 € pour les T4)

Les tarifs suivants sont donc proposés pour les logements des saisonniers au sein de la résidence Le Dôme des Rousses pour la saison été 2024 :

Logements saisonniers Dôme des Rousses	Tarifs été 2024	Tarifs été 2024 charges "consommation électricité"	Tarifs été 2024 toutes charges comprises
Studio – 22.5 m ²	450 € / mois	30 € / mois	480 € / mois
2 pièces - 1 chambre– 33 m ²	500 € / mois	40 € / mois	540 € / mois

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/2024

ID : 038-213805278-20240112-01_120124_07A-DE



3 pièces - 2 chambres – 48 m2	740 €/ mois	60 € / mois	800 € / mois
4 pièces duplex – 3 chambres - 50 m2	930 € / mois	70 € / mois	1000 € / mois

Le conseil municipal,

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention (Bruno AVEQUE),

- Décide de fixer les loyers des logements saisonniers de la résidence Le Dôme des Rousses pour la saison d'été 2024 comme indiqué ci-dessous ;

Logements saisonniers Dôme des Rousses	Tarifs été 2024	Tarifs été 2024 charges "consommation électricité"	Tarifs été 2024 toutes charges comprises
Studio – 22.5 m2	450 € / mois	30 € / mois	480 € / mois
2 pièces - 1 chambre– 33 m2	500 € / mois	40 € / mois	540 € / mois
3 pièces - 2 chambres– 48 m2	740 €/ mois	60 € / mois	800 € / mois
4 pièces duplex – 3 chambres - 50 m2	930 € / mois	70 € / mois	1000 € / mois

- Autorise l'intégration de ces tarifs au sein de la régie de recettes Le Dôme des Rousses ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/2024



ID : 038-213805278-20240112-01_120124_07A-DE